

## Audience DRH Inserm/SNPTES : le SNPTES demande un plan d'alignement de l'IFSE !

*Florence BAYEUX, secrétaire nationale*

**Vous avez été nombreux à répondre à notre questionnaire sur le RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) à l'Inserm. Il vous a permis d'exprimer vos interrogations concernant sa mise en place. Le SNPTES vous remercie de votre confiance.**

Environ deux tiers des personnels ayant répondu disent avoir pris connaissance des documents envoyés par la direction des ressources humaines, mais il ressort une incompréhension très largement partagée sur le classement dans les différents groupes et plus particulièrement sur la façon dont a été opéré ce classement. Cependant, malgré ces contestations et ce fort sentiment d'injustice, seule une personne sur cinq a su comment faire un recours, le reste des réponses indique que nos collègues ne connaissent pas les modes possibles de recours.

Interrogée par le SNPTES, la direction des ressources humaines (DRH) nous a répondu qu'un nouveau classement dans les groupes était actuellement en cours avec une mise en place définitive pour l'été 2018. Pour ce faire, une cartographie est en voie de réalisation avec des experts venant de l'observatoire des métiers, des délégations (siège et régionales) et des spécialistes des métiers de laboratoires (élus des commissions administratives paritaires - CAP). Une concertation avec les organisations syndicales aura lieu avant la validation définitive de ce projet. Le SNPTES veillera à ce que personne ne soit perdant en terme indemnitaire sur ce reclassement.

Un agent sur trois estime que son niveau d'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) est inférieur au niveau de la prime de participation à la recherche scientifique (PPRS) précédemment touché. Pour le SNPTES, un recours personnel devra être envisagé à l'issue du reclassement cité précédemment. La DRH nous affirme que chaque cas sera regardé avec attention.

Quant au complément indemnitaire annuel (CIA), une grande majorité d'agents ne comprend pas son mode d'attribution. Ils sont fortement mécontents de la façon dont ils ont été traités. Le SNPTES rappelle qu'il est contre l'individualisation des régimes indemnitaires et demande que la part CIA soit la plus faible possible afin de permettre un nivellement par le haut des primes de l'ensemble des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le SNPTES exige une plus grande transparence dans l'attribution de cette prime individuelle avec des directives nationales claires. La DRH nous répond qu'elle n'est pas favorable au transfert de la part CIA sur la part IFSE, mais qu'elle prépare des directives claires et précises sur le mode d'attribution. **Le SNPTES demande toujours un plan d'alignement de l'IFSE dans un premier temps sur la moyenne ministérielle afin de réduire les écarts de primes entre les personnels.**

*Choisy-le-Roi, le 22 mars 2018*